

Objectifs	Filières concernées	Code Investissement	Liste d'investissements	Taux d'aide de base
Maintien de la biodiversité, lutte contre l'érosion, entretien des paysages, préservation de la ressource en eau	Toutes filières	ENV1	Matériel lié à l'entretien et la restauration de milieux spécifiques* : chenillettes, pneus basse pression, matériel de colmatage de drains de zone humide. *zones humides de type étangs, tourbières, forêts humides, prairies inondées, bras-morts, marais, mares prairiales	90%
		ENV2	Achat de pompes de prairie (ou pompes à nez) pour le bétail	90%
		ENV3	Achat de clôtures pour la mise en défens de zones sensibles.	90%
		ENV4	Restauration de mares	90%
		ENV5	Restauration de murets, talus, fossés, chenaux	90%
		ENV6	Matériel végétal, paillage biodégradable, travaux préparatoires au chantier de plantation (préparation du sol, création de talus, mise en place de bandes enherbées), protection des plants et main-d'œuvre associée (autoconstruction) pour l'implantation de haies et d'éléments arborés*, entretien * Les essences éligibles sont précisées dans la notice	90%
		ENV7	Equipements nécessaires à l'entretien des haies de bordure (épareuses, scies, etc.) (dépenses éligibles plafonnées à 30 000€)	90%
		ENV8	Effaroucheurs, filets de protections d'oiseaux sauvages	90%